

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents** : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir** : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

**Étaient absents excusés** : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

**Étaient absents** : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20230329-32 : FIN\_89511 BUDGET ZA VAL D'ARRY VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,  
 Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,  
 Vu l'instruction comptable M14,  
 Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **1 798 477,52 €** dont :

- 937 126,26 € en Section de Fonctionnement,
- 861 351,26 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	489 520 €	77-Subvention Département	72 355 €
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2023	444 186,26 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023 :	861 351,26 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	3 420 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	3 420 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>937 126,26 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>937 126,26 €</b>

**II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2023	861 351,26 €	040-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2023 :	444 186,26 €
		16-Avance remboursable du budget principal :	417 165 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>861 351,26 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>861 351,26 €</b>

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
 Annick SOLIER



Le Président,  
 Gérard LEGUAY